

## **Système Statistique National du Mali**

### **Une option prise pour la mise en place d'une troisième génération de Schéma Directeur de la Statistique**

**Dans la perspective de l'élaboration d'une troisième génération de Schéma Directeur de la Statistique (SDS III), le Conseil National de la Statistique a initié une étude diagnostique du Système Statistique National du Mali. Ladite étude a été validée au cours d'un atelier qui s'est tenu, les 27 et 28 juin 2019 au Centre International des Conférences de Bamako (CICB).**

Le Schéma Directeur de la Statistique est une plateforme de programmation des opérations statistiques et de renforcement des capacités du Système Statistique National du Mali instituée depuis 2006 avec deux générations (SDS 2006-2012 ; SDS 2015-2019). Et, la deuxième génération de ce document de référence (SDS 2015-2019) arrive à terme à la fin de l'année 2019. Pour la pérennité du processus, les autorités statistiques comptent entamer dès janvier 2020, une troisième génération de ce document stratégique. A cet effet, une équipe de consultants a été constituée pour réaliser l'étude diagnostique du Système Statistique National. Cette étude était au centre d'un atelier de validation, les 27 et 28 juin 2019. Cette rencontre a mobilisé, à Bamako, l'ensemble des structures productrices et utilisatrices de données statistiques du Mali, du niveau national et régional.

La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée par le Secrétaire général du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Monsieur Seydou Moussa TRAORE. Ce diagnostic, selon Monsieur Seydou Moussa TRAORE, fait ressortir les progrès réalisés, les résultats attendus et les effets produits. « Il permet d'identifier, d'analyser les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces, et de proposer des suggestions, recommandations et orientations pertinentes en vue de l'élaboration de la troisième générations du document SDS 2020-2024», a-t-il expliqué.

Le SDS II a permis d'engranger des résultats notoires, notamment dans les domaines du renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières, du développement institutionnel, de la production et de l'analyse des données ainsi que de la diffusion de l'information statistique. Le SDS III visera, selon le Secrétaire général du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, à renforcer les acquis et corriger les insuffisances découlant de la mise en œuvre du SDS II (2015-2019). « Il doit contribuer à rendre le SSN durablement capable de produire les informations statistiques nécessaires à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement mais aussi les programmes et projets de développement sectoriels et déconcentrés, surtout en cette période où l'approfondissement de la décentralisation est proposé comme solution à la crise que le pays traverse », a-t-il avancé.